

LONS LE SAUNIER, le 2 avril 2024

Prévention et lutte contre l'ambrosie dans le Jura

Bilan des actions menées en 2023 et perspectives en 2024

PLANTE AMBROISIE, ENJEUX SANITAIRES ET AUTRES PROBLÉMATIQUES

Caractéristiques de l'ambrosie

L'ambrosie est une espèce exotique envahissante (EEE). Elle s'installe sur les terres meubles et dénudées. Sa dissémination est particulièrement liée aux activités humaines : les friches, les parcelles agricoles, les chantiers, les bords de route et de cours d'eau ...

Ces grains de pollen sont de très petite taille et particulièrement légers, ils peuvent donc être facilement transportés par le vent et sont observables à distance des bassins d'implantation de la plante. Le pic de pollinisation intervient généralement d'août à octobre, avec un pic en septembre.

L'ambrosie ne se disperse que par ses semences. Chaque pied d'ambrosie produit plusieurs milliers de graines viables de 10 à 30 ans. Une fois qu'un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois que des graines ont été produites (jusqu'à 5000 graines par pied).

Enjeux sanitaires

Le pollen de l'ambrosie peut provoquer de graves allergies. Elles peuvent apparaître après plusieurs années d'exposition aux pollens et quelques grains suffisent pour que des symptômes apparaissent : rhinite allergique, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, voir asthme et eczéma ... Ces réactions peuvent toucher n'importe quel individu, à tout âge et sans prédisposition familiale, a fortiori en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée. Les symptômes sont saisonniers comme indiqué précédemment et ils sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé et persiste pendant plusieurs jours.

Puisque le nombre de personnes sensibles croît en fonction de l'importance de l'exposition, au fur et à mesure que la plante progresse dans notre région, de plus en plus de personnes se trouvent exposées à ces pollens, et risquent ainsi de développer des troubles allergiques.

On estime à environ 20% de la population allergique à cette plante au niveau national et ce taux peut atteindre jusqu'à 37% dans les zones les plus exposées (exemple : certains secteurs d'Auvergne Rhône-Alpes).

Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique.

Autres problématiques

En plus des effets pour la santé, les ambrosies sont également un enjeu sociétal (tourisme, conflits de voisinage, ...) et une menace pour l'agriculture du fait de pertes importantes de rendement dans certaines cultures (tournesol, maïs, etc.) et travaux de gestion supplémentaires.

ETAT DES LIEUX ET ACTIONS MENEES DANS LE JURA EN 2023

L'animation du plan de prévention et de lutte contre l'ambrosie a été confiée par le préfet à l'ARS qui s'appuie sur la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) Bourgogne Franche Comté (BFC) pour mener les différentes actions.

Localisation de l'ambrosie

La surveillance des localisations d'ambrosies est une mission du Conservatoire botanique national de Franche-Comté. Ces données validées sont intégrées depuis 2017 dans la plateforme de signalement ambrosie : www.signalement-ambrosie.fr

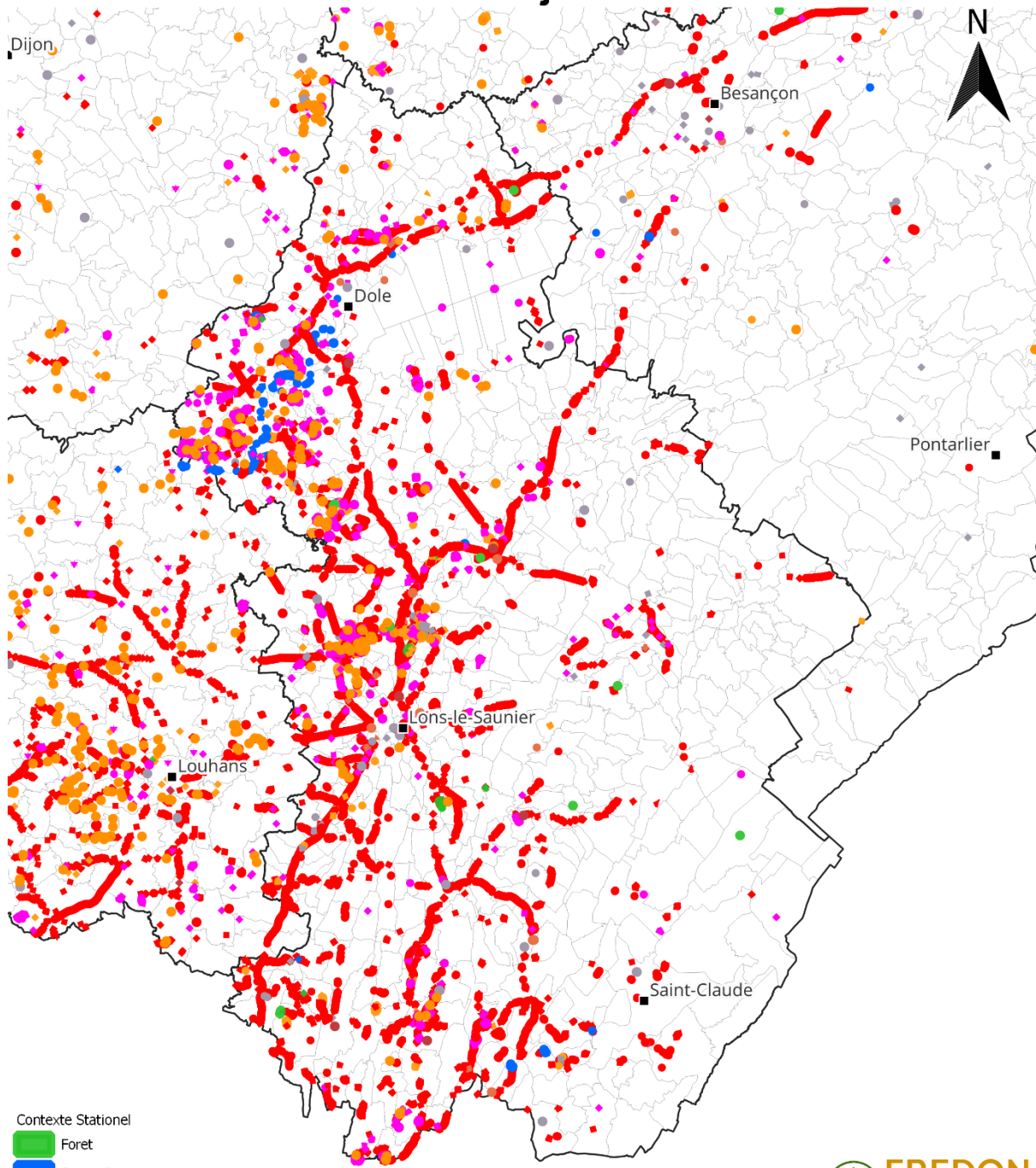
Les données ont plusieurs origines :

- La plateforme de signalement ;
- Les données issues des signalements des partenaires qui sont transmises à FREDON;
- Les relevés effectués par FREDON BFC.

A noter qu'en 2023, l'ensemble de ces signalements a été intégré pour la première fois dans plateforme de géo-services pour la biodiversité SIGOGNE, afin de faciliter les échanges entre structures partenaires. Cet outil permettra à terme de comparer l'évolution dans l'espace et après plusieurs années du nombre des localisations connues.

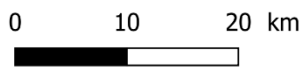
Le département du Jura subit une invasion épidémique de l'ambrosie. Les secteurs principalement concernés par la présence de la plante sont l'ouest du département (zone de plaine et grands axes routiers). L'ambrosie progresse dans la plaine agricole (grande culture et de façon modérée en élevage) ainsi que sur autoroutes et routes nationales. Les zones contaminées sur les chantiers de Travaux Publics émergent.

Etat des connaissances sur la répartition de l'ambroisie dans le Jura - janvier 2024



Contexte Stationnel

- Forêt
- Cours d'eau
- Résidentiel
- Carrière
- BTP
- Agricole
- Routes
- Autres



Réalisation : 16.01.2024
 FREDON BFC, IGN, signalement-ambrosie.fr,
 CBNFC-Taxa



Plateforme de signalement grand public

S'agissant spécifiquement de la plateforme de signalement : toute personne peut signaler la présence d'un plant d'ambroisie via le site internet suivant :



PLATEFORME INTERACTIVE
SIGNALEMENT
AMBROISIE



www.signalement-ambroisie.fr



L'application mobile **Signalement-ambroisie**



email : contact@signalement-ambroisie.fr

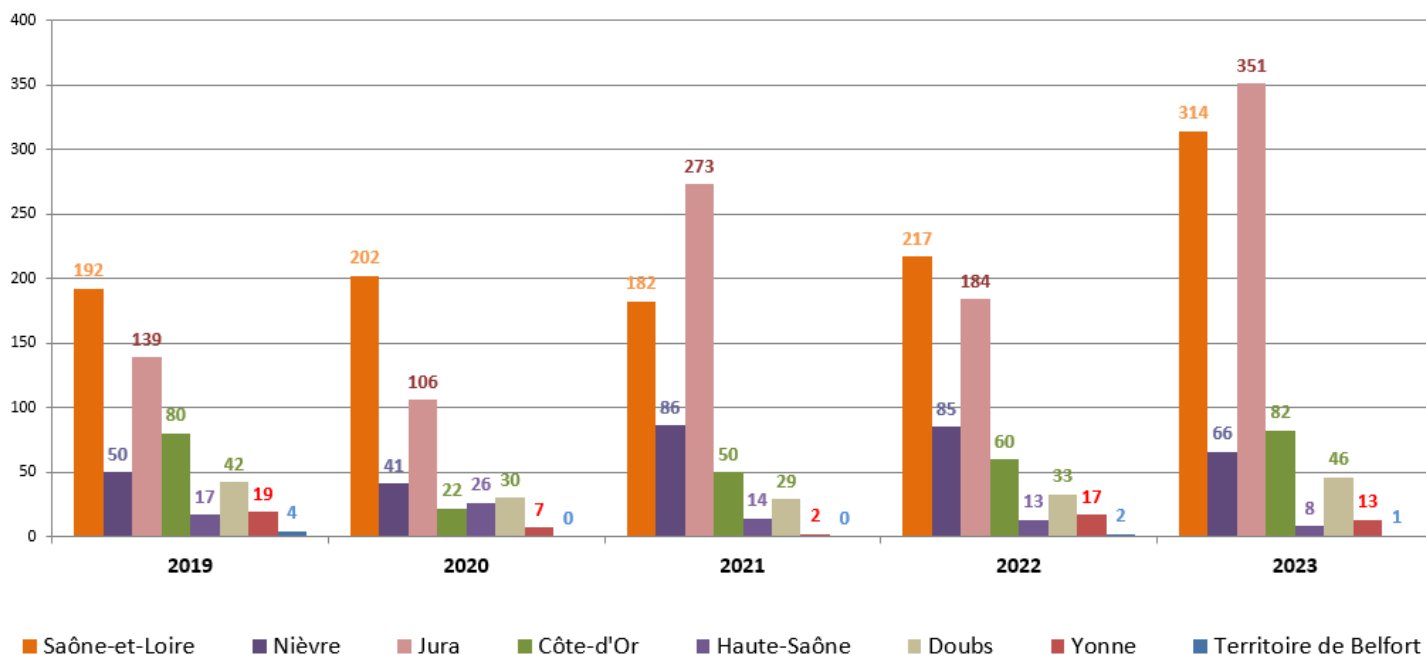


téléphone : **0 972 376 888**

En 2023, 351 signalements ont été effectués sur la plateforme de signalement grand public : ils sont accessibles aux référents communaux des territoires concernés et soumis à leur validation. A partir de ces signalements, les référents communaux et/ou la municipalité sont invités à solliciter les ayants-droits des lieux concernés pour destruction des plantes. La FREDON accompagne les référents et/ou les mairies pour la gestion de ces signalements.



Evolution du nombre de signalements d'Ambroisie sur la plateforme entre 2019 et 2023 par département en BFC



Les signalements ont augmenté de 90% cette année, ce qui est très positif. Plus il y aura de signalement, plus il y aura un état des lieux exhaustif de la situation.

Surveillance des pollens

La surveillance des pollens d'ambroisie est assurée par un réseau de 7 capteurs répartis dans toute la région. Ce réseau inclut 5 stations de mesures annuelles (Nevers, Chalon sur Saône, Dijon, Besançon et Bart –proximité de Montbéliard) et 2 stations de mesures spécifiques à l'ambroisie (Bletterans et Dole, dans le Jura). Pour l'année 2023, un capteur additionnel est venu compléter ce dispositif sur le territoire de Lure. Installé à la demande de la Communauté de Commune du Pays de Lure (CCPL), ce capteur a permis la réalisation d'un suivi sur l'année complète, incluant donc la surveillance de l'ambroisie.

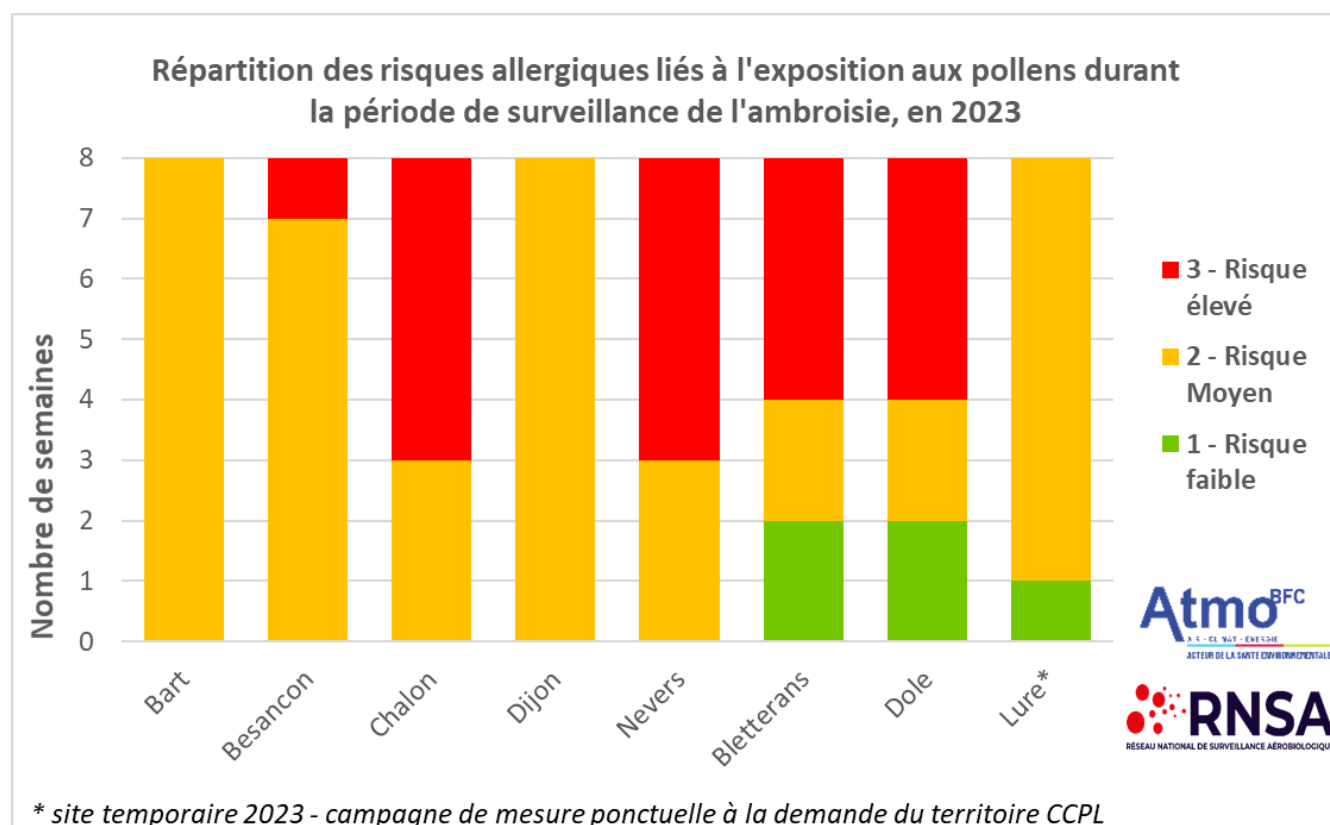
→ Evolution du Risque Allergique lié à l'Exposition aux Pollens (RAEP) :

Le Risque Allergique lié à l'Exposition aux Pollens est l'indicateur permettant de graduer l'impact qu'auront les pollens observés sur les populations, en fonction des types de pollens observés, et de leur quantité. Il

est établi de façon hebdomadaire par le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) en tenant compte des potentiels allergisants de chaque pollen et des comptages effectués. Ces données sont pondérées par les allergologues en fonction des sensibilités des populations présentes sur le territoire.

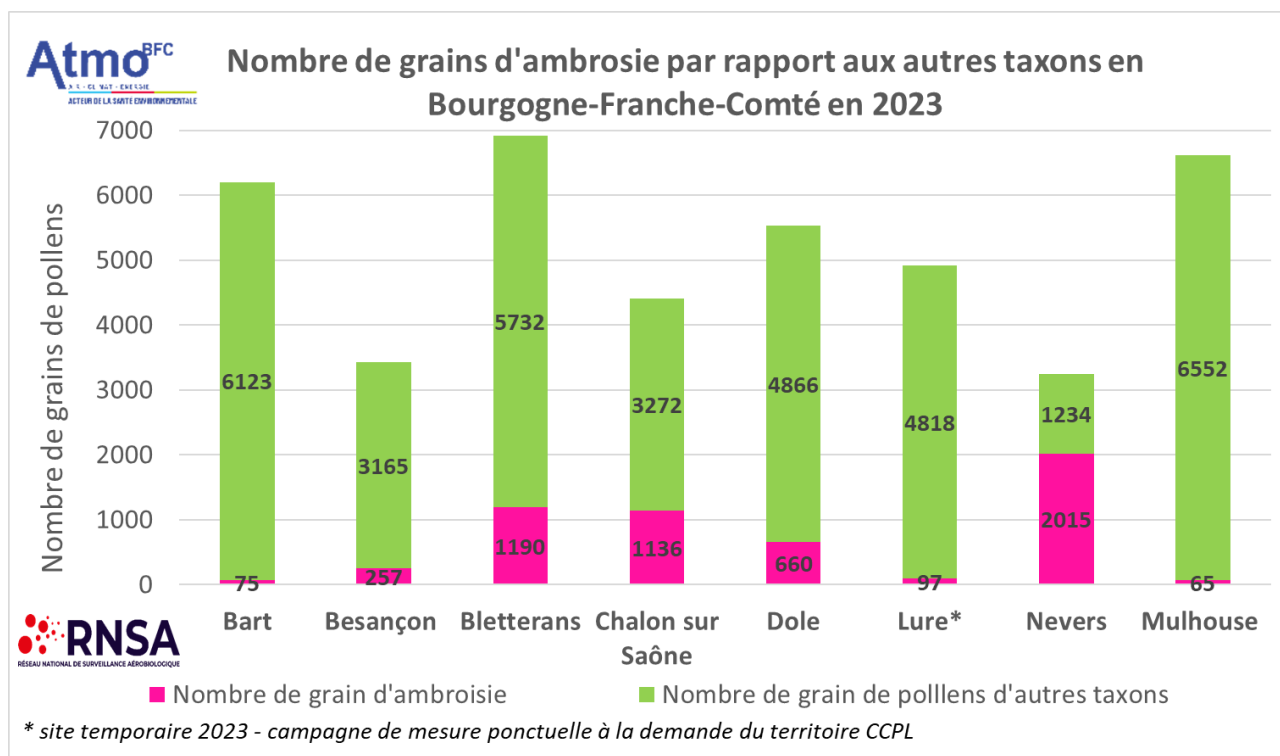
Lorsque le RAEP atteint la valeur de 3, les personnes allergiques sont susceptibles de déclencher des symptômes, et une alerte aux pollens est lancée sur le secteur concerné. Il est possible pour les personnes allergiques ou les acteurs de la lutte de s'inscrire sur le site internet <https://www.atmo-bfc.org/abonnements>, pour recevoir les bulletins de surveillance et d'alerte ambrosie et ainsi prendre les mesures de prévention adaptées.

En 2023, les RAEP observés ont montré des risques globalement élevés sur l'ensemble de la région, avec seulement 2 semaines de risque faible sur la période sur les capteurs de Bletterans et Dole ; et 1 semaine sur celui de Lure. Les capteurs de Chalon-sur-Saône et de Nevers ont tous deux enregistré 5 semaines consécutives présentant un risque élevé – associé à une alerte aux pollens d'ambrosie.



→ *Comptage de pollens d'ambrosie effectués sur la période :*

Au niveau régional, l'année 2023 a montré une forte présence des pollens d'ambrosie sur les différents capteurs du réseau. Si le capteur de Nevers se distingue toujours avec le plus grand nombre de grains de pollens d'ambrosie observé (2 015 grains comptabilisés), les capteurs de Chalon-sur-Saône et de Bletterans ont enregistré des niveaux élevés, records pour ces secteurs, avec respectivement 1136 et 1190 grains de pollens d'ambrosie comptabilisés. Le capteur de Dole arrive en 4^e position, avec 660 grains de pollen d'ambrosie observés, loin devant les capteurs de Besançon (257 grains), Lure (97 grains) et Bart (75 grains). Ces comptages semblent montrer un fort impact de ces pollens sur le sud de la région, avec une progression limitée en direction du Nord Est (depuis Dole vers Besançon, puis Lure et Bart).



A noter : les comptages au niveau du capteur de Dijon ont été irréguliers au cours de la saison en raison de problèmes de gestion du capteurs – de sorte que les comptages annuels n’ont pu être calculés. Les modèles de pollinisation de l’ambrosie réalisés par le RNSA ont cependant permis d’établir un RAEP tout au long de la période. De plus, le capteur saisonnier habituellement mis en place sur le secteur de Mâcon n’a pas été mis en service au cours de l’été 2023 pour des raisons techniques.

→ *Evolution par rapport aux années précédentes :*

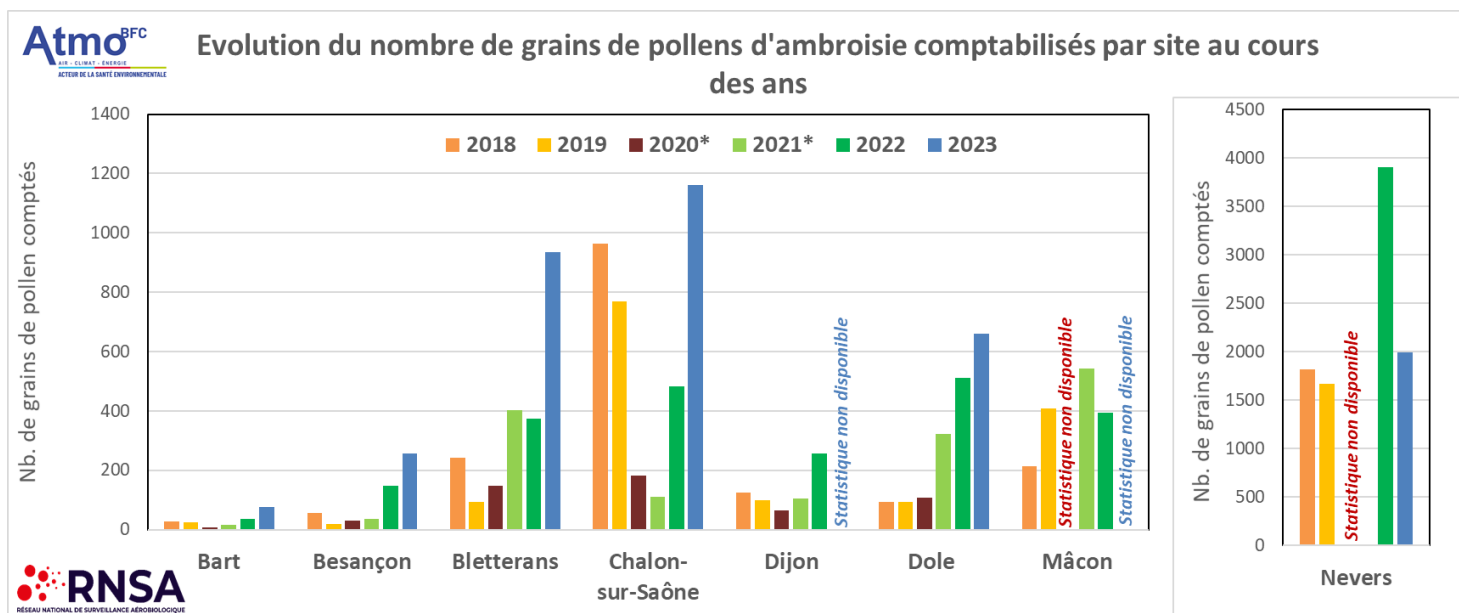
Les niveaux enregistrés au cours de l’année 2023 se sont avérés nettement supérieurs à ceux observés au cours des années précédentes, poursuivant la forte augmentation constatée en 2022 – et ce sur l’ensemble des capteurs à l’exception de celui de Nevers, seul à enregistrer une baisse.

Le pic de pollinisation 2023 fut enregistré sur les semaines 37 et 38 (soit du 11 au 24 septembre), soit plus tard que le pic habituel (enregistré généralement la dernière semaine du mois d’août).

Si la répartition exacte des grains semble différer de l’année précédente, le Sud et le Sud-Ouest de la région demeurent les plus impactés. En effet, ce secteur est progressivement colonisé par des ambrosies en progression depuis les bassins d’implantation du Nivernais et de l’axe du Rhône.

Les pollens d’ambrosie ont la particularité d’être petits et légers, ce qui permet le transport des grains par le vent sur de longues distances. Ainsi, on peut également observer l’impact de bouffées de pollens sur des sites éloignés, même si la plante n’est encore que peu implantée sur le secteur. Ces pollens sont aisément distinguables : alors que la plante émet ses pollens en tout début de journée, les grains en question sont observés en soirée. L’analyse des distributions de vent montre de plus l’impact des zones Ouest /Nord-Ouest (bassin d’implantation de Nevers) et du Sud-Est (Bassin d’implantation du Rhône).

Selon les analyses les plus récentes, c'est notamment le cas des secteurs les plus à l'Est et au Nord de la région, Besançon (pollens présents entre 12 et 20 heures donc apporté depuis des zones proches) et Bart. Les autres secteurs présentent des profils mixtes, signe d'une combinaison de pollens locaux et d'apports.



En Bourgogne-Franche-Comté, le suivi spécifique de l'ambrosie fournit des données depuis 2008 pour les capteurs les plus anciens. Les niveaux enregistrés sont très fortement disparates entre les différents capteurs depuis le début du suivi. Cependant, une tendance générale peut être observée : elle montre une augmentation des niveaux de pollen entre 2008 et 2015, puis une décroissance des niveaux depuis 2015. Les années 2019 et 2020 (surtout 2020) ont montré les niveaux les plus bas du suivi sur de nombreux capteurs, avant une nouvelle augmentation en 2021. Les niveaux observés en 2022, puis en 2023 ont présentés des valeurs particulièrement hautes – voir des niveaux records pour certains sites (Bletterans, Chalon-sur-Saône, Dole). Cette évolution montre la nécessité de maintenir nos efforts pour lutter contre la progression de la plante.

Niveaux de pollens d'ambrosie (sources RNSA et ATMO BFC)

SITES	2008	...	2012	...	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Lure													97
BART			42		38	40	29	26	24	9	17	36	75
BESANCON	34				219	96	84	57	20	33	95	148	257
BLETTERANS	123				875	388	233	243	93	141	403	374	1190
CHALON/S	193		294		265	404	726	965	770	182	111	482	1136
DIJON	72		187		235	136	231	126	100	64	104	255	ND
DOLE / TAVAU	161		342		377	230	126	92	94	157	323	510	660
NEVERS	717		1673		1370	1098	2495	1816	1668	-	-	3899	2015

Bilan du fonctionnement de la cellule d'appui du Jura^[MN1]

Mise en place par le Préfet du Jura en 2018, pour appuyer les collectivités, elle est composée de la FREDON, de la DDT, et de l'ARS. La cellule d'appui peut solliciter en cas de besoin la chambre d'agriculture. Cette cellule permet une analyse partagée de la situation, et une médiation afin de mettre en œuvre la lutte.

Animation des référents communaux et intercommunaux

Conformément à l'arrêté préfectoral de prévention et de lutte contre l'ambrosie du 16 mai 2019, certaines collectivités du département ont nommé un référent territorial dont la mission est à la fois de repérer la présence d'ambrosie sur le territoire concerné et d'aider les citoyens dans la lutte contre cette plante.

L'animation du réseau des référents communaux et intercommunaux est réalisée par FREDON.

En 2023, le Jura comptait 386 communes avec au moins un référent communal, 19 référents intercommunaux couvrant 428 communes. Il reste donc 44 communes sans référent. Il y a une très bonne couverture du territoire.

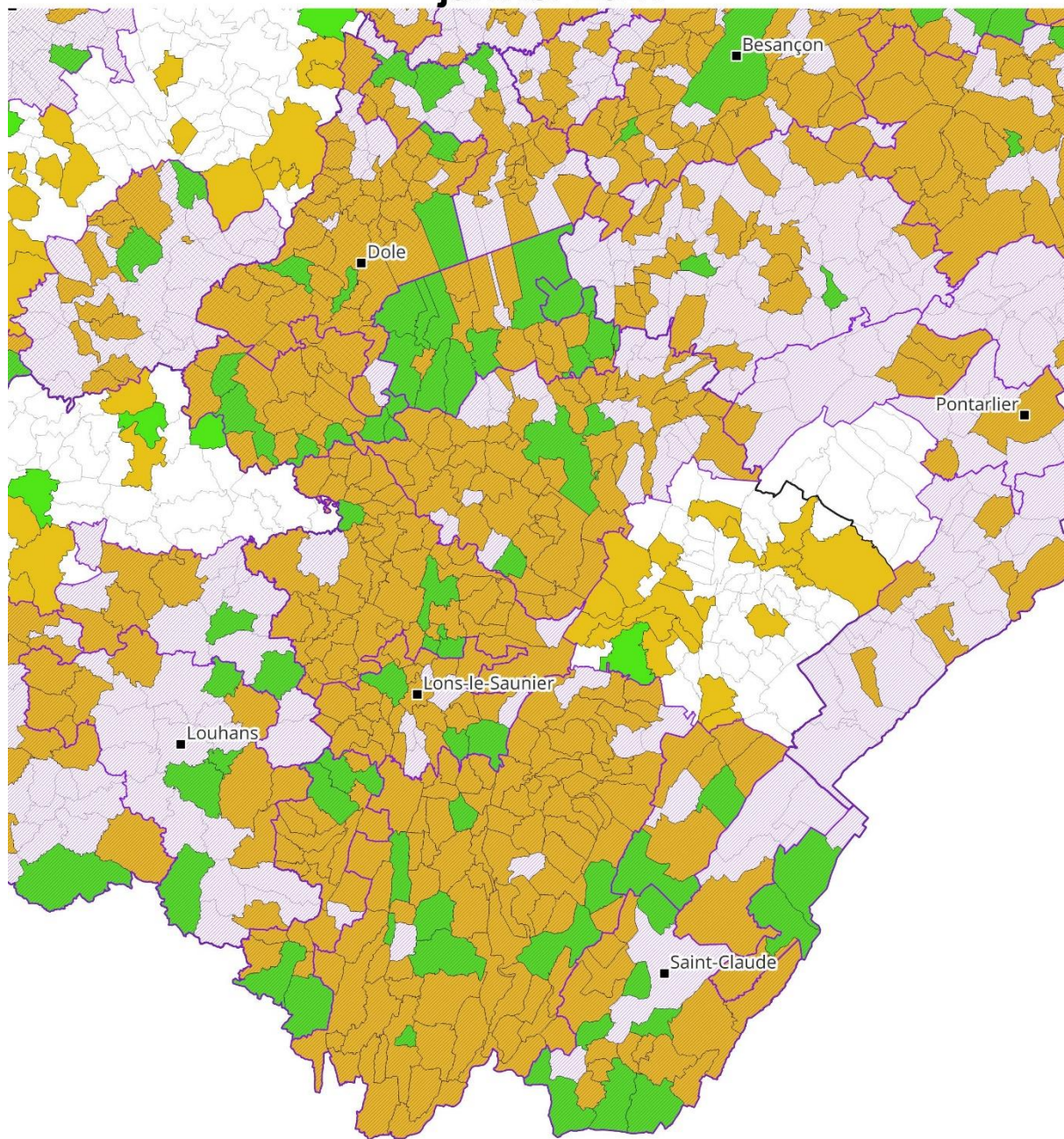
La FREDON a organisé des formations en présentiel à destination des référents dont à Ecole valentin (01/06), une à Beaune (le 23/06) et une à Bletterans (12/06) qui ont été les plus proches géographiquement.

Tout au long de la saison, la FREDON se tient à disposition des référents pour les aider à répondre aux sollicitations diverses : difficulté sur la plateforme de signalement, question sur la réglementation, question sur la méthode à suivre, cas problématique, ...

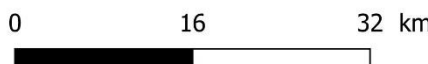
Des actions ont été menées dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS) avec :

- Pays Lédonien : animations Captain allergo : CLHS Oussance (28/06) - CLSH Beaufort (10 et 13/07).
- Pays dolois : mise en relation avec la nouvelle animatrice ; des actions sont prévues en 2024 sur les EEE élargie.
- Cœur du Jura : réunion sur la gestion du risque ambrosie dans la commande publique de travaux (15/12).

Répartition des référents communaux et intercommunaux ambroisie dans le Jura - janvier 2024



Nombre de référents communaux :	Nombre de référents intercommunaux :
0	0
1	au moins un
2	



Réalisation : 11.01.2024
Sources : FREDON BFC, IGN



Gestionnaires routiers

La FREDON a mis en place un groupe de travail régional pour les gestionnaires d'infrastructures linéaires, qui s'est réuni le 02/02/2023.

L'objectif du groupe est de capitaliser l'expérience des gestionnaires les plus avancés vers ceux qui initient des actions. En effet, les gestionnaires avaient exprimé le besoin de formation et d'accompagnement par la FREDON. Une harmonisation est prévue avec, en particulier, le partage du système d'information géographique (SIG) des localisations.

Les services routes du CD39 ont communiqué à la FREDON leurs données de lutte, pour mise à jour de la BDD SIG régionale. Une demi-journée de formation a également été faite auprès des agents pour les sensibiliser sur la thématique ambroisie.

Gestionnaire fluvial

La FREDON a été sollicitée par l'EPTB Saône et Doubs pour faire partie du groupe restreint du plan de gestion Espèces Exotiques Envahissantes de l'axe Saône.

Comme trois FREDON sont concernés, vu que le linéaire passe par différentes régions, il a été convenu lors d'une réunion de présentation et d'organisation du groupe que ce serait FREDON Auvergne-Rhône-Alpes qui participerait. La FREDON BFC sera toujours destinataire des relevés de décisions et FREDON AURA fera des retours après chaque réunion.

Une nouvelle opération d'arrachage sur le domaine public fluvial du Doubs commanditée par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) a été menée par l'Association Dole Environnement entre le barrage de Crissey (39) et le pont de Navilly (71). L'opération s'est déroulée entre le début juillet et fin septembre en partenariat avec les associations Saint Michel le Haut (ASMH), Tremplin, Jura Nature Environnement et des organismes administratifs (Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Commune de Parcey et ETPB Saône et Doubs), et en tenant compte de la reproduction des espèces nicheuses sur les grèves.

Le nombre de pieds d'ambroisie arraché a été de 14 252 à Fretterans, 6 050 à Lays-sur-le-Doubs, 1 357 à Longepierre et 1 157 à Navilly.

Par rapport à l'année 2022, le nombre de pieds arrachés a été doublé, malgré cette hausse de l'arrachage, il est à noter une tendance à la diminution sur l'ensemble des grèves (plus de 100 000 pieds arrachés en 2019 et 2020). Plusieurs hypothèses ont été émises pour expliquer cette tendance à la diminution : les crues de 2022 n'ont pas remis en lumière le stock de graines ; certaines grèves atterries, se végétalisent de plus en plus, augmentant la concurrence avec l'ambroisie ; la sécheresse, qui a duré de juin à début septembre, a limité la germination des graines ; et enfin les campagnes d'arrachages répétées commencent à épuiser le stock de graines.

Animation des entreprises des travaux publics et maîtres d'ouvrage

Le recensement des principales entreprises de travaux publics et maîtres d'ouvrage a été effectué afin de leur adresser par voie électronique le memento « Ambroisie sur mon chantier : comment lutter et prévenir sa présence ». Ce guide technique, rédigé par le groupe de travail Eco Chantier, donne les lignes directrices afin de gérer au mieux l'ambroisie dès l'amont d'un chantier.

De plus, différentes entreprises identifiées ont été contactées par la FREDON pour aller plus loin dans la démarche de sensibilisation : il ressort de ces échanges un défaut d'information sur cette problématique, ou du moins ces entreprises ne prennent pas forcément le temps de mettre en place des clauses spécifiques pour leur chantier.

De plus, des sensibilisations et des réunions avec les communes au sujet des commandes publiques se sont tenues. L'objectif était d'aborder l'importance d'inscrire dans les cahiers des clauses techniques

particulières (CCTP) des travaux des dispositions sur l'ambrosie, afin d'éviter les transports de terres contaminées, de végétaliser des zones nues pour concurrencer les pousses éventuelles d'ambrosie ...

Le Jura a été concerné en 2023 par un apport de remblai infesté à Chambly, lors de travaux, en provenance de la ZAC velours de Poligny.

Lutte en milieu agricole

Une réunion de concertation a eu lieu le 28 février 2023 avec les chambres départementales et la chambre régionale sur les différentes actions à mener. En parallèle de cette réunion, de nombreux échanges ont lieu au cours de l'année avec les conseillers des chambres départementales (questions, accompagnement, ...).

Un groupe de travail (GT) co animé par la chambre régionale de l'agriculture (CRA) et FREDON a également été organisé au niveau régional, avec les différents acteurs du monde agricole, le 5 mai 2023. Ce GT ne s'était pas réuni depuis plusieurs années malgré le besoin de faire un état des lieux de la situation de la colonisation et d'échanger sur les meilleures techniques de lutte. Néanmoins, la CRA actualise une fiche technique sur l'ambrosie que les conseillers départementaux communiquent aux adhérents des chambres.

La FREDON a contribué à une action de sensibilisation de lutte contre l'ambrosie lors d'un colloque, organisé le 11 avril 2023 par l'institut technique des cultures ARVALIS, à destination des techniciens et les agriculteurs.

Une réunion a eu lieu avec la fédération régionale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), le 25 juillet 2023 afin d'organiser des actions lors de leur assemblée générale pour sensibiliser ces professionnels sur le risque important de dissémination de graines d'ambrosie de parcelle en parcelle via les engins utilisés.

Enfin, des conciliations ont été mises en place pour les situations agricoles les plus complexes avec l'intervention des conseillers des chambres et la FREDON pour aider les exploitants agricoles dans la meilleure gestion. Si le motif de l'ambrosie est soulevé en premier lieu, il y a souvent un cumul de difficultés et litiges divers (conflit de voisinage, problème économique...).

Communication

Une journée régionale de communication a été organisée à Dôle, le 27 juin 2023 autour d'une conférence de presse avec de multiples intervenants : les représentants de la préfecture, l'ARS, la FREDON, le Département, la commune et de l'intercommunalité mais aussi un agriculteur qui a témoigné de son expérience. Cette communication a permis de partager la situation actuelle du département du Jura, et de présenter les différentes actions engagées. La presse a été le relais de cet événement par des publications dans les journaux, par la diffusion d'interviews/reportages par radio et télévision.

L'information de la population est essentielle afin de faire connaître la problématique ambrosie. C'est pourquoi, la FREDON informe également les collectivités tout au long de l'année sur les actualités phénologiques (état d'avancement de l'évolution de la pousse de la plante et de sa pollinisation) et des moyens de lutte à transmettre à la population. Un pack de communication a été fourni à chaque intercommunalité afin qu'elle puisse agir et communiquer à leur tour (diffusion d'informations sur leur site internet notamment).

De plus, l'information ambrosie, avec les éléments nécessaires à la reconnaissance de la plante et la réglementation en vigueur, est relayée sur le site internet de la FREDON : <https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/nos-missions/sante-de-lhomme/ambrosie-feuille-darmoise>.

PERSPECTIVES EN 2024

Les actions devront être poursuivies en 2024, en mettant l'accent sur :

- La mobilisation des référents intercommunaux pour créer le maillage du territoire
- L'animation du réseau de référents pour partager les différentes expériences ;

- Le suivi de la plateforme, pour la mise en place d'une lutte curative effective ;
- Les formations en intégrant les autres espèces exotiques envahissantes : chenilles processionnaires et moustiques ;
- La poursuite des actions agricoles : mobiliser différents organismes (CUMA, SAFER,...), amplifier les actions de conciliation, et réfléchir à des actions concrètes à destination des agriculteurs ;
- La poursuite des actions avec les gestionnaires d'infrastructures ;
- Engager des actions concrètes pour le domaine des bâtiments et travaux publics (BTP), milieu dans lequel l'ambrosie est très peu prise en compte mais qui sont vecteurs de dissémination importants ;
- Surveillance de la possible colonisation de la chrysomèle de l'ambrosie (voir paragraphe ci-dessous).

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Chrysomèle de l'ambrosie (*Orphraella communa*)

Orphraella communa est un insecte qui se nourrit de certaines plantes et plus particulièrement de l'ambrosie à feuilles d'armoise. Les dégâts sur ambrosie correspondent à une défoliation partielle à totale pouvant entraîner la mort des plantes en cas d'attaque importante. Cette défoliation peut s'accompagner d'une réduction de la floraison et par conséquent d'une réduction de la concentration de pollen dans l'air. Cette chrysomèle constitue donc un agent de lutte biologique à fort potentiel pour lutter contre l'ambrosie en Europe. A noter toutefois que le tournesol et le topinambour font partie, au même titre que l'ambrosie, des plantes consommées par cet insecte. Aussi, si aucune observation n'indique que l'insecte ait un impact négatif sur ces espèces végétales cultivées, elle ne peut être exclue.

Dans le Nord de l'Italie où la chrysomèle est présente depuis plusieurs années, il est observé qu'elle attaque les populations d'ambrosie avec une incidence comprise entre 90% et 100%. En conséquence, on constate une diminution de la production de pollen et de semences, mais aussi, de ce fait, d'une baisse de la densité de population d'ambrosies. Ainsi, dans la région de Milan, les émissions de pollen ont ainsi chuté de 80%.

La présence de cette chrysomèle de l'ambrosie a été signalée à plusieurs reprises au cours de l'été 2023 dans les alentours de Lyon. En octobre, l'Observatoire des ambrosies a confirmé sa présence. Cette découverte peut représenter un véritable tournant dans la lutte contre ces plantes au pollen allergisant. En effet, dans son rapport d'expertise collective publié en 2019, l'Anses évaluait l'efficacité du coléoptère en tant qu'agent de lutte biologique.